

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 8 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 01/07/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 01/07/2025.

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

A été nommé(e) secrétaire : M. RICHARD Jean-Yves

2025/054 – Admission en non-valeur de créance irrécouvrable

L'admission en non valeur est une mesure d'apurement budgétaire comptable des créances irrécouvrables qui relève des assemblées délibérantes.

Vu la délibération n°2024/090 en date du 17 septembre 2024, délégrant au Maire, les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 100€

Vu la demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables reçu en date du 10 juin 2025, du comptable public, d'un montant de 198.23€ pour l'exercice 2025

Considérant la nécessité de statuer sur la demande d'admission en non valeurs des créances éteintes, mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de :

- ADMETTRE en non valeur les créances éteintes d'un montant total de 198.23€ pour l'exercice 2025,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/07/2025
Le Maire
Monique BOUTTIER



Secrétaire de séance
M. RICHARD Jean-Yves